

[Santé / Prothèses : L'HMUS a appareillé près de 3000 amputés pour la période 2003 / 2009](#)  
[Accueil](#) | [Economie](#) |

## L'adhésion des entreprises au processus de normalisation reste faible

# 16 produits algériens certifiés depuis 1998

---



10-12-2009

Par Samira Imadalou

Le projet de certification des systèmes management et des services que l'Institut algérien de normalisation (IANOR) envisageait de lancer cette année au profit des entreprises nationales est en voie de concrétisation. C'est ce qu'a indiqué hier le directeur général par intérim de l'institut, M. Atou Boualem, lors de la conférence de presse consacrée à la présentation du programme de la journée nationale de la normalisation célébrée le 15 décembre de chaque année. Pour mener à bon port ledit projet, il manque uniquement l'accréditation d'Algerac, selon M. Atou. Cette manifestation sera l'occasion de faire le point sur tout ce qui a été fait en matière de normalisation en Algérie où beaucoup reste à faire pour protéger l'économie nationale, surtout qu'on assiste depuis quelques années à la prolifération de produits non conformes aux normes requises sur le marché national. D'où d'ailleurs le choix du thème «Evaluation de la conformité pour une protection efficace de l'économie nationale», pour cette journée. A ce sujet, le premier responsable de l'IANOR estime que les dispositions dictées par la Loi de finances complémentaire 2009, qui exigent que les marchandises importées soient certifiées et contrôlées, sont les bienvenues et représentent une grande avancée pour la normalisation en Algérie. De même pour la directive du Premier ministre, qui exige que les produits importés soient conformes aux normes, et en vigueur depuis 1998, a établi quelque 7 000 normes dont 570 au cours de l'année 2009, et a mis en place dix règlements techniques relatifs aux produits sensibles tels les robinets des conduites de gaz ou le ciment. Cependant, ces résultats sont à consolider. Ils sont en effet en deçà des objectifs puisque seulement 16 produits de fabrication algérienne ont été certifiés depuis la mise en place de l'IANOR en 1998, dont trois certifiés en 2009. La faible adhésion des entreprises au programme de certification explique ces maigres résultats car, faut-il le rappeler, la soumission d'un produit par une entreprise à la certification de l'IANOR, le seul qui active dans ce domaine en Algérie, demeure un acte volontaire malgré l'existence d'une loi datant de 2005 qui stipule que tout produit écoulé sur le marché national doit être certifié et conforme aux normes. Ainsi, la nécessité de mettre en place un mécanisme national de coordination composé des différents ministères concernés, tels ceux de l'Industrie et du Commerce ainsi que les services douaniers afin de mieux contrôler les produits commercialisés, est soulignée. «Ce mécanisme de contrôle existe dans de nombreux pays mais tarde à venir en Algérie», a déploré M. Atou, lequel reste optimiste quant à la prise de conscience des

opérateurs économiques algériens de l'importance de la normalisation. L'augmentation progressive du taux de participation des entreprises aux comités techniques organisés régulièrement par l'institut est un signe positif de l'avis du représentant de l'IANOR.

**S. I.**

-  [Envoyer à un ami](#)
-  [Version imprimable](#)

### Commentaires (0 envoyés):

Réagissez et insérez votre commentaire 

Votre nom:

Votre adresse email:

Votre pays:

Ajouter votre commentaire:

Envoyer